

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

AR08027DGER

ARRÊTÉ du 29 juillet 2008

fixant par ordre de mérite la liste des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours B ENITA de la session de 2008 d'entrée en première année des formations d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le livre VIII du code rural, notamment ses articles L 812-1, D 812-1 et R 812-25 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2006 relatif au concours B (filière licence) d'admission aux écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et de Clermont-Ferrand, à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et à l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2007 portant ouverture des concours d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et agroalimentaire de la session de 2008 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2008 fixant pour la session 2008 la composition du jury du concours d'admission en première année des écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (concours B ENITA) ;

Vu le procès verbal de la délibération d'admission du jury du concours commun dit concours B ENITA, session 2008, en date du juillet 2008,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des candidats admis par ordre de mérite à l'issue du concours B ENITA de la session de 2008 d'entrée en première année des formations d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 30 septembre 2006 susvisé, est établie comme suit :

1	TROUVE	Constance
2	CASSIGNEUL	Anna
3	FERARD	Alexis
4	LIU MAN HIN	André
5	AUGEREAU	Cécile
6	GONCALVES	Eduardo De Souza
7	SOULIER	Anne-Julie
8	PASQUER	Romain
9	MONTEAU	Anne-Charlotte
10	DUVERNOY	Natacha
11	TINDON	Yves
12	GENTET	Tugdual
13	HULAS	Nicolas
14	COUSTENOBLE	Adeline
15	MONEREAU	Alexis
16	GUAY	Pauline
17	DESMARTIN	Geoffrey
18	BESSON	Brice
19	RAYMOND	Alizée
20	SCHERRER	Julie
21	WICIAK	Laura
22	CARBONNEL	Clémence
23	ASTRUC	Tiffanie
24	JANDAUX	Marie
25	CHONE	Audrey
26	BONNARD	Anais
27	TATAT	Fabienne
28	TREILLON	Tiphaine
29	POTIRON	Marion
30	GUIMELLI	Julie
31	CHANUT	Pierre
32	LOTTIN	Alexandra

33	FRANCOISE	Julie
34	SIDLER	Karin
35	AIMONINO	Eric
36	FREHEL	Arnaud
37	RAULT	Cyrielle
38	DARON	Lucile
39	MAURY	Flavie
40	MANNINA	Delphine
41	AUGRAIN	Cécile
42	BERTHIER	Christèle
43	THENE	Julie
44	HOFLEITNER	Céline
45	LAGRAULET	Hélène
46	BAPST	Aude
47	BOUVARD	Bryce
48	GUILBERT	Nina
49	LENON	Emilie
50	PIERRON	Marie
51	BRIGITTE	Anthony
52	IPAS	Bastien
53	CAPDEVIELLE - FIDEL	Romain
54	GUERRE	Linda
55	FAURIE	Nadège
56	KLEIBER	Fanny
57	DESSALLES	Robin
58	CREIGNOU	Armel
59	PRIAC	Amandine
60	BOURGADE	Hélène
61	AUBERT	Camille
62	LEVEQUE	Olivier
63	JEUNE	Maud
64	BOUCHIER	Marjorie
65	GUILLAUME	Cécile
66	MARTIN	Capucine
67	THEAS	Priscilla
68	TOISER	Rémi
69	HAYAERT	Hélène
70	BOUDEAU	Elsa
71	MANFE	Cécile

Article 2

La liste des candidats cités par ordre de mérite sur la liste complémentaire et susceptibles d'être admis à la suite de démissions de candidats figurant sur la liste d'admission à l'issue du concours B ENITA de la session de 2008 d'entrée en première année des formations d'ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon et de l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 30 septembre 2006 susvisé, est établie comme suit :

72	D'AVOUT	Clémentine
73	HABERT	Lucile
74	PRADELLE	Florent
75	LIMOU	Léa
76	FERTE	Laura
77	SARRIA	Yvan
78	POULIER	Gaëlle
79	LUQUET	Mathilde
80	SOGGIA	Clara
81	MOREAU	Estelle
82	BOUCHAUD	Marie
83	CONDAMINE	Steven
84	CHEYPE	Agathe
85	ATGER	Sabine
86	BAU	Marine
87	BENKHOUCHA	Amel
88	DUBUC	Emmanuelle
89	BEAURAIN	Stéphanie
90	VANIER	Vinciane
91	LEVEQUE	Guillaume,
92	BAJOLET	Amélie
93	LEGENDRE	Agathe
94	DIEF	Bastien
95	HUET	Anthony
96	LABAT	Joséphine
97	LAMY	Manon
98	GAILLARD	Renaud
99	KOOB	Charlène
100	MALLET	Nicolas
101	SALGON	Sylvia
102	DENARIE	Léa
103	DRUOT	Laurent

104	MOUSSON	Thibaut
105	DURLIN	Amélie
106	GROLEAU	Véronique
107	GATEUIL	Audrey
108	DELSUC	Alice
109	BOUGAREL	Francis
110	SERPIN	Caroline
111	GOINEAU	Sophie
112	PEIGNE	Etienne
113	AZAÏS DE VERGERON	Camille
114	GRABZA-DELAROCHE	Graziella
115	LELEUX	Sophie
116	PADE	Rémi
117	CHERRIERE	Anne- Klervi
118	GORSE	Justine
119	POLIZZI	Jérémy
120	CRASTRE	Laurent
121	CLARIOND	Elody
122	COJEAN	Typhanie
123	LONGET	Elise
124	VILLARD	Olivier
125	DE DIEGO RUIZ	Antonin
126	VIEILLE	Judith
127	COLLIN	Stéphanie
128	COUTANT	Charlotte
129	DERIAT	Aline
130	CRESPIN	Alyssa
131	BORTOT	Olivier
132	JEAN-PIERRE	Romain
133	JUSTIN	Antoine
134	LEGEARD	François
135	IZOARD	Laure
136	GOURLAOUEN	Elsa
137	ROUSSEAU	Léo
138	LEBLANC	Audrey
139	RENEAUD	Julian
140	ARASZKIEWIEZ	Camille
141	POGET	Sarah
142	LEMARECHAL	Ophélie
143	BACCI	Virginie
144	BERTRAND	Julie
145	BAUDIER	Jeanne-Marie

146	SAVRE	Thomas
147	BURNOL	Sophie
148	CLEMENT	Corentin
149	HOUSTIN	Aymeric
150	BOUTEMY	Ghislain
151	BELLES	Chloé
152	SIGOIGNE	Pauline
153	GRIMALDIER	Lauris
154	VIDAL	Emmanuel
155	JERMANN	Cécile
156	HERBILLON	Clément
157	FANGEAT	Yann
158	FLEURENT	Jonathan
159	HOUDARD	Simon
160	PAILLAUD	Sophie
161	MONTAGNE	Romain
162	KRZEWINA	Gwendoline
163	MADRAS	Jean-Baptiste
164	BOURGOIS	Juliette
165	BOURGUIGNON	Rachel
166	GAZEL	Charlie

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 29/07/2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Pour le directeur général de l'enseignement et de la recherche et par délégation :

L'adjointe au directeur général chargée de l'enseignement supérieur

et des pôles de compétences,

Maryse HURTREL